

UNITES GENERALES ET DEFINITION DES MODALITES D'EVALUATION POUR LES DIPLOMES : CAP, BCP, BMA, BNMA, BP et BTS

LIENS DONNANT ACCES AUX EXTRAITS DU JOE CONTENANT LES ARRETES (VERSION ACTUALISEES ET VERSIONS INITIALES)

Vérifier la version utilisée : toujours se référer à la version ACTUALISEE.

CAP : [Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général.](#)

Bac Pro (BCP) : [Arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général](#)

Brevet des métiers d'art (BMA) : [Arrêté du 23 juin 2021 fixant le programme et définissant les épreuves des enseignements de mathématiques et de physique-chimie applicables dans les sections préparant au brevet des métiers d'art](#)

Brevet national des métiers d'art (BNMA) : [Arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général](#)

Brevet Professionnel (BP) : [Arrêté du 3 mars 2016 modifiant les unités d'enseignement général des brevets professionnels : définition des épreuves et des règlements d'examen](#) modifié par [l'arrêté du 5 octobre 2021 portant modification de l'arrêté du 3 mars 2016 modifiant les unités d'enseignement général des brevets professionnels : définition des épreuves et des règlements d'examen](#)

NB : Pour ces diplômes, à l'exception du CAP, il n'existe pas d'archive de sujets d'examens correspondant aux dernières réformes pour les épreuves ponctuelles de mathématiques et de physique-chimie. Les seules références disponibles sont donc les descriptifs des épreuves, accessibles grâce aux liens donnés ci-dessus, qui renvoient vers Légifrance afin que les éventuelles mises à jours soient prises en compte.

A l'exception de ceux de CAP, les sujets utilisés pour les différentes sessions ne sont pas diffusables, même une fois les sessions achevées. En effet, un projet existe de constituer une banque nationale qui serait suffisamment fournie pour que les sujets utilisés puissent être « libérés » et donc consultables. Ce projet nécessite de pouvoir diffuser simultanément un très grand nombre de sujets pour chacun des diplômes, raison pour laquelle, dans l'attente, ces sujets ne sont pas rendus accessibles.

AUTRES LIENS :

Brevet de technicien supérieur (BTS) : Pour le BTS, la réglementation évolue au gré des rénovations des différentes spécialités. Il convient donc de se procurer les informations utiles via les référentiels en vigueur que vous trouverez sur le site : <https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

NB : Une page Eduscol est dédiée à l'ensemble des diplômes professionnels. De nombreuses informations utiles y figurent : <https://eduscol.education.gouv.fr/4527/diplomes-professionnels>